



Déclarations et Discours

N° 81/30

LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la conférence annuelle du Groupe d'étude sur la politique européenne de l'Association canadienne des sciences politiques, Ottawa, le 15 décembre 1981.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de vous dresser un bilan des relations économiques du Canada avec l'Europe de l'Ouest, quelque cinq ans après la signature de l'Accord-cadre avec la Communauté européenne, en juillet 1976.

Cet accord est le produit de la politique de la Troisième option, énoncée pour la première fois par M. Mitchell Sharp en 1972 dans un numéro spécial de la revue *Perspectives internationales*. M. Sharp avait alors préconisé "une stratégie générale, à long terme, visant à développer et à raffermir l'économie [du Canada] et les autres aspects de sa vie nationale..."

Cette stratégie supposait la diversification des relations économiques : dans cette optique, l'Europe était un partenaire logique. L'élargissement de la Communauté en 1973, avec l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande, n'a servi qu'à confirmer la nécessité de faire du resserrement des relations économiques avec la Communauté un des objectifs de notre politique de diversification.

Cette idée a été réaffirmée par le Premier ministre en 1974, alors que, de retour d'une visite des capitales européennes, M. Trudeau a rappelé que son voyage avait eu pour but de chercher de nouvelles façons d'engager la Communauté dans une entreprise dynamique et coopérative. Comme nous le savons, l'Accord-cadre est l'un des fruits de cette visite.

Les objectifs recensés dans la Troisième option demeurent l'une des pierres angulaires de la politique étrangère du Canada. Le gouvernement est toujours d'avis que, puisque nous dépendons actuellement d'un seul partenaire commercial, nous devrions diversifier davantage nos relations commerciales. Toutefois, nous devrions élargir nos horizons un peu plus que nous ne l'avons fait au début des années 70, compte tenu de l'importance croissante des pays en voie de développement, des nouveaux pays industrialisés et des pays riches en pétrole.

Voilà ce que reconnaît la politique du bilatéralisme que j'ai annoncée à Toronto en janvier dernier, qui est une réaffirmation de la Troisième option. Il est prévu dans cette politique de mettre l'accent sur la gestion des relations bilatérales clé en recourant à divers instruments. La Communauté et plusieurs de ses États membres représentent d'importants partenaires bilatéraux au sens de la politique du "bilatéralisme"; l'Accord-cadre est en outre l'un des instruments qui permet de gérer nos relations avec la Communauté. On pourrait dire que la Troisième option est une réalité bien vivante et qu'elle est une composante dynamique de la politique du bilatéralisme.

**La Troisième
option est
toujours valable**